



Relations sur lieu de travail

Par NoellineD

Bonjour,

Désolée du roman mais je cherche des réponses que je ne trouve nul part?

Il y a bientôt deux ans, j'ai découvert que mon conjoint (collègue) avait une relation amoureuse avec une de nos amie (collègue également) depuis plusieurs mois.

S'en est suivi un arrêt de travail pour tout le monde étant donné le choc et la douleur de cet événement?

Les mois ont passé, nous sommes restés ensemble avec mon conjoint, il a démissionné.

Étant donné mon état, mon poste a été adapté pour être amené à ne plus croiser la collègue concernée.

Cependant, il m'arrive encore par moment d'être amené à la voir et quand c'est ça, je suis au fond du gouffre? même sans la voir, tout le monde sait, alors entre cet événement et mon humiliation toujours présente, c'est très difficile pour moi.

Sachant qu'elle a réitéré à plusieurs reprises avec des gens de l'entreprise ou en contact avec l'entreprise (toujours en couple bien évidemment), j'aurais voulu savoir s'il y avait un moyen de la faire renvoyer? Si le fait de donner une sale image du travail et d'avoir affecté des employés peut donner un argument valable? Je pensais qu'après tout ça, les patrons finiraient par s'en débarrasser mais non?

Par avance, merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

N'espérez pas un renvoi de cette collègue si elle n'a commis aucune faute professionnelle.

Réfléchissez à partir vous-mêmes pour vous éloigner de cette ambiance qui persistera même si cette collègue partait.

Par kang74

Bonjour

Le fait de changer d'année ne change rien aux réponses déjà apportées .

[url=https://www.forum-juridique.net/travail/relations-sur-lieu-de-travail-t41124.html]https://www.forum-juridique.net/travail/relations-sur-lieu-de-travail-t41124.html[/url]

Par CToad

Bonjour

D'accord avec Kang et yapasdequoi. De plus, sans vouloir me montrer dure :

Étant donné mon état, mon poste a été adapté pour être amené à ne plus croiser la collègue concernée.

votre entreprise est très sympathique avec son personnel, si elle vous a permis d'adapter votre poste pour une situation qui ne la regarde absolument pas. Normalement, l'entreprise attend de ses salariés qu'ils laissent le personnel à la maison et se comportent en professionnels. Mais la votre s'est montrée très (trop?) humaine. Partant de là, si vous avez reçu une adaptation de votre poste pour mieux vivre cette situation personnelle, l'entreprise peut considérer qu'elle a fait plus que ce qu'elle devait faire et qu'elle n'a pas à s'en mêler plus que cela.

Même si elle part, cela ne changera rien, les autres sauront toujours. Si vous voulez repartir à zéro, ce serait mieux que vous partiez.

Prenez soin de vous

CToad

Par jpgroussard

Bonjour Noeline,

je m'apprêtais de vous faire la même réponse que CToad.

Cdlt